

Finances

REF : DAF2013009

Signataire : GH/MP

Séance du Conseil Municipal du 11/04/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Vote des taux d'imposition 2013

EXPOSE :

Le produit total attendu, permettant d'équilibrer le budget et calculé à partir des bases prévisionnelles 2013 notifiées par les service de l'Etat, est de 43 371 726 € :

	Bases d'imposition effectives 2012	Taux 2012	Produit effectif 2012	Bases d'imposition prévisionnelles 2013	Taux 2013	Produit prévisionnel 2013	Evolution
Taxe d'habitation	82 581 367	16,17%	13 353 407 €	86 734 000	16,17%	14 024 888 €	5,0%
Taxe foncière propriétés bâties	113 354 827	25,28%	28 656 100 €	115 489 000	25,28%	29 195 619 €	1,9%
Taxe foncière propriétés non bâties	353 067	31,16%	110 016 €	485 300	31,16%	151 219 €	37,5%
TOTAL			42 119 523 €			43 371 726 €	3,0%

Ainsi, à taux d'imposition constants, les recettes de contributions directes sont en augmentation de 3 %. Cela s'explique d'une part par la revalorisation forfaitaire nationale des bases de 1,8% votée en loi de finances initiale pour 2013 et d'autre part par une progression physique des bases de 1,2%. Cette augmentation physique des bases est plus élevée pour la taxe d'habitation (+3,2%).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver des taux d'imposition constants par rapport à 2012 pour les trois taxes directes locales :

Taxe d'habitation :	16,17 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	25,28%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	31,16%

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013009

Signataire : GH/MP

OBJET : Vote des taux d'imposition 2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L.2331-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances initiale pour 2013,

Vu l'état 1259 COM relatif à l'exercice 2013,

Vu le budget primitif 2013 de la commune,

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement", le groupe communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers" et le groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

DELIBERE :

FIXE les taux des contributions directes comme suit :

Taxe d'habitation : 16,17 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,28 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,16 %

DIT que les taux seront portés sur l'état 1259 COM que le maire signera

ADOpte pour l'année 2013 un produit attendu des trois taxes locales de 43 371 726 €

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/04/2013

Publié le 12/04/2013

Certifié exécutoire le : 12/04/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué